



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le 12 juillet 2023.

L'Office Français de la Biodiversité, les Collectivités et la gendarmerie nationale opèrent des contrôles sur les usages de l'eau à Mayotte



Retenue collinaire de Dzoumogné

A la demande du Préfet de Mayotte, les services de l'OFB et les agents des forces de l'ordre du territoire opèrent des contrôles des usages de l'eau. Ces contrôles visent à vérifier le respect de l'arrêté préfectoral n°2023-DEALM-SEPR-2023 du 16 juin 2023 portant sur les interdictions et la limitation provisoire de certains usages de l'eau.

La préservation de la ressource en eau est un enjeu fondamental à Mayotte dans un contexte de changement climatique et de fortes pressions sur les écosystèmes. L'année 2023 est en effet marquée par une nouvelle sécheresse.

Afin de limiter la pénurie en eau dans le département, le Préfet a édicté des mesures d'interdiction et de limitation de l'usage de l'eau.

Une attention particulière doit ainsi être portée sur certaines activités très consommatrices en eau comme :

- Le lavage des véhicules (hors des stations de lavage), des bateaux de plaisance par les particuliers ainsi que les bâtiments, façades, terrasses et cours ;
- L'arrosage des jardins potagers (sauf entre 18h00 et minuit) et des espaces verts ;
- Le remplissage ou le maintien au niveau des piscines privées.

Des contrôles interservices ont été réalisés avec les policiers municipaux des communes de Mamoudzou, Sada, Acoua,

Mtsangamouji, Chiconi, Bandraboua, Mtsamboro, Tsingoni, Dembeni, Koungou et de la Communauté des Communes du Sud (CCSUD). D'autres ont été également effectués avec les effectifs de gendarmerie mobile en amont des captages d'eau potable.

Cette séquence de contrôles renforcés a permis d'effectuer 70 contrôles et de relever en flagrance 9 contraventions pour non-respect des prescriptions au titre de l'arrêté préfectoral de limitations des usages de l'eau.

Une coopération interservices exemplaire

La Direction des outre-mer de l'Office Français de la Biodiversité continue de renforcer régulièrement ses effectifs d'inspecteurs de l'environnement à Mayotte avec l'appui des équipes de La Réunion. Au total, 8 inspecteurs de l'environnement de l'OFB, 13 policiers municipaux de 13 communes et 6 gendarmes se sont mobilisés pour ces opérations qui sont amenées à se renouveler régulièrement.



Contrôle commun police municipale et police de l'environnement

* **Note** : Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact local

Loïc Thouvignon

Chef du Service Départemental de Mayotte

loic.thouvignon@ofb.gouv.fr

Aurélié Chane-Yook

Chargé de communication

et de coopération internationale

aurelie.chane-yook@ofb.gouv.fr

Contact presse

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr